



**The Paramedic Association  
of New Brunswick**

**L'Association des paramédics  
du Nouveau-Brunswick**

### **Demande de subvention pour formation continue**

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick a le plaisir d'offrir dix (10) subventions d'une valeur de 100 \$ chacune. Elles sont offertes à raison d'une par mois, sauf en juillet et en août, aux membres immatriculés et en règle de l'APNB pour assister à des cours, à des colloques ou symposiums ou à d'autres séances de formation ayant une durée minimale de huit (8) heures et un lien direct avec le champ de pratique des paramédics. S'il arrive qu'aucune subvention ne soit remise certains mois, il est possible que plusieurs subventions soient accordées les mois suivants, en autant que le total ne dépasse pas le nombre de subventions non attribuées plus celles du mois en cours. Les subventions non attribuées au cours de l'année ne sont pas reportées à l'année civile suivante.

Cette subvention est attribuée compte tenu des besoins financiers de la personne qui en fait la demande, de sa participation aux activités de l'APNB et de son engagement à prodiguer les meilleurs soins possibles aux malades ou aux blessés qui ont besoin de soins de santé pour maintenir ou améliorer leur qualité de vie. Le formulaire à remplir est rédigé au masculin par souci d'espace et de clarté. Il est entendu que le masculin comprend le féminin et vice-versa, sans aucune intention discriminatoire.

#### **Remplir les deux côtés du formulaire**

Nom complet du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse du demandeur : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse courriel du demandeur : \_\_\_\_\_

Numéro de la section locale et matricule du demandeur : \_\_\_\_\_

Titre du cours ou programme prévu : \_\_\_\_\_

Coût d'inscription au cours ou programme : \_\_\_\_\_

Frais de déplacement pour le cours ou programme : \_\_\_\_\_

Frais de repas pour le cours ou programme : \_\_\_\_\_

Frais d'hébergement pour le cours ou programme : \_\_\_\_\_

Aide financière demandée d'autres sources : (préciser les sources et montants)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date Signature du demandeur

Les subventions pour formation continue sont accordées à la discrétion du Comité des honneurs et des prix de l'APNB. Un membre ne peut recevoir plus de deux (2) subventions par année civile.

La personne dont la demande est approuvée par le Comité est aussitôt avisée par téléphone et par courriel. Vous devez nous fournir une preuve de l'enregistrement au Directeur Exécutif de l'APNB avant de recevoir votre bourse.

**LES DEMANDES doivent parvenir à l'APNB au moins 30 jours avant le cours ou le programme.**

Elles peuvent être envoyées par courriel à [info@panb.ca](mailto:info@panb.ca) ou par la poste à :

**Subvention de l'APNB pour formation continue**

**298, rue Main**

**Fredericton, NB**

**E3A 1C9**